

Assemblée générale du 23 septembre 2023
De l'ABCV

Présents pour l'ABCV :

Mme Ariane CHAPUZOT
Mme Sylviane ATTARD
Mme Chantal BONTOUX
Mme Jacqueline COULON
Mme Sylvie HARCHE
Mme Marilou HECKER
Mme Simone KARIM
M. Jean-Marc LECORCE
Mme Sylvie MONTIEL
Mme Paulette PILLON
Mme Marie-Françoise RAVET-KRILL
M. Hervé SPIELMANN

M. Adrien CAZORLA
M. Lucien PIOVANI

Absente excusée

Mme Danièle CUNY

Présents pour la Mairie :

M. Louis NEGRE, Maire de Cagnes sur Mer
M. Romain ALLEMANT, Adjoint au maire chargé du stationnement et de la circulation
M. Nicolas DELWICH, Adjoint au maire chargé des travaux de proximité
Mme Amandine PIHOUEE, Adjointe chargée des grands travaux
Mme Christelle SAVIO- SOULA, Directrice générale des services techniques

Présent pour la Métropole :

M. Éric LEJEUNE

Une centaine de riverains se sont déplacés.

Ariane CHAPUZOT, la présidente de l'ABCV, salue les nombreuses personnes qui sont venues assister à cette AG et remercie Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes sur Mer d'être présent ainsi que ses adjoints, Mme SAVIO-SOULA et M. LEJEUNE représentant la Métropole.

Elle présente les différents membres du CA

Monsieur le Maire remercie l'ABCV pour ses actions, sa ténacité et sa longévité alors que certains comités de quartiers s'étiolent au fil du temps.

Les rapports moral et financier sont reportés en fin de séance afin de rentrer tout de suite dans le vif des sujets qui préoccupent les riverains.

1/ La deuxième phase de la requalification de l'Avenue des Tuilières

Monsieur le Maire rappelle que la salle était pleine lors de la réunion publique qui s'est tenue le lundi 18 septembre et que le projet global, phase 1 + phase 2, se chiffre à pas moins de 8 millions d'Euros. Les travaux démarrent début 2024 pour une période de 18 mois. La circulation et les services seront maintenus pendant toute leur durée.

Une dame interroge sur les arbres qui seront plantés au droit des façades des immeubles dont la hauteur pourrait permettre à des cambrioleurs d'atteindre les étages.

Les arbres seront plantés en fonction de la configuration des habitations, du soleil, et seront à feuilles caduques pour profiter du soleil en hiver et de la fraîcheur en été.

Il attire l'attention sur le fait que toute cette future végétation, plantes basses, arbustes et arbres vivent en symbiose et communiquent par le sol par le biais d'un réseau de mycélium appelé mycorhization. Il fait le parallèle avec la flore du nouveau parc de la Méditerranée qu'il doit inaugurer dans l'après-midi.

Avant de passer au second point, Ariane rappelle au maire qu'un comité de suivi des travaux doit être mis en place et que l'ABCV sera vigilante sur ce sujet.

2/ Requalification du Chemin du Val Fleuri

L'ABCV veut savoir où en est le projet, prévu depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire répond que cette requalification était liée à l'arrivée du tram malheureusement retardée car le budget métropolitain a été grevé par la tempête Alex. Les travaux du tram, déjà financés, s'étaleront sur deux mandats et en deux phases. La première jusqu'à Tzanck + construction du parking relais de 300 places aux Vespins, et la deuxième qui arrivera jusqu'au Parc des sports Sauvaigo en 2028.

Pour en revenir au Val Fleuri, le marché de maîtrise d'œuvre est en cours et sera attribué avant la fin de l'année. Les travaux, rendus compliqués par le vallon canalisé et les réseaux enterrés, seront réalisés en 2 ou 3 tranches lors de son mandat.

L'ABCV demande une étude de faisabilité d'abaissement de la chaussée sous le pont de l'autoroute afin de permettre le passage des poids lourds qui n'auront plus à circuler sur l'Avenue des Chênes et Val en Sol.

3/ Plan vélo

Ariane CHAPUZOT cède la parole à Hervé Spielmann qui précise que l'ABCV a créé une commission vélo, dont il cite les membres, qui travaille sur le schéma directeur du plan vélo de la ville de Cagnes sur Mer conjointement avec Pierre Costini de l'association Nice à vélo. Il expose les priorités identifiées par cette commission, validées par la Métropole, entérinées par Monsieur le Maire et bientôt mises en place sur le terrain.

Actuellement, Cagnes dispose de 6 pistes cyclables sécurisées et 13 bandes cyclables. La commune souhaite densifier ces espaces vélo et nous sommes force de proposition d'un maillage cohérent, notamment une piste cyclable qui relierait le Val Fleuri, pôle de vie important, au centre-ville.

Une personne signale que le revêtement vert des pistes cyclable est par endroit très glissant par temps de pluie.

Monsieur le maire répond qu'il tient à la couleur verte pour sa visibilité, et qu'il sera remédié à ce problème par la pose d'une peinture antidérapante. Il ajoute que le vélo s'intègre dans sa vision d'une ville apaisée et dans la lutte contre l'obésité, mal profond de notre société.

Une autre personne regrette que certains cyclistes ne respectent pas le code de la route.

Monsieur le Maire répond que les dérives ne sont acceptables ni pour les vélos ni pour les voitures et qu'elles sont sanctionnées par des amendes si nécessaire.

De nombreuses personnes rajoutent que les trottinettes sont également très dangereuses.

Sécurité piétons :

La commission sécurité-piétons de l'ABCV, très active, déplore la vitesse excessive, la largeur inégale des trottoirs et l'absence de cheminement piétons notamment au Vallon de Vaux et sur les Clémentiniers.

A une personne qui fait remarquer le manque d'égouttage de certaines haies qui déminue la largeur des trottoirs sur le Chemin du Val Fleuri il est répondu que, même si la brigade l'environnement fait des contrôles, il faut saisir Allo Mairie au 3906.

Nicolas DELWICH précise que la problématique de la largeur des trottoirs est liée au manque de maîtrise foncière qui oblige de négocier des portions de terrain avec des propriétaires pas toujours coopératifs. M. Lejeune, représentant de la Métropole, abonde dans son sens. La présence d'un bassin de rétention au Vallon des Vaux vient complexifier ce projet.

L'ABCV se bat sur ce sujet depuis des années.

A une personne qui faisait remarquer la chaussée dégradée du Vallon des Vaux, N.D. conseille, comme à toute l'assemblée, d'envoyer un mail à Allo Mairie dès le constat d'un problème. Aux personnes qui s'étonnaient de ne jamais avoir de réponse, monsieur le Maire ajoute que ses services ont pour consigne d'accuser réception lorsqu'ils sont saisis.

Pour ce qui concerne les Clémentiniers, N.D. est au regret de dire que le projet prévu de sécurisation du cheminement piétons, et non d'élargissement : trop coûteux, a été retardé par un impondérable survenu cette année en zone collinaire. Il aura bien lieu en 2024.

M. FAYSSAT remercie de la prise en compte de ce problème de sécurité mais reste dans l'attente de l'alignement de la partie située sur Saint Laurent du Var.

Ariane intervient pour dire que l'ABCV a fait avancer ce dossier et ne le lâche pas.

La vitesse excessive, l'absence de cheminement piétons et le revêtement dégradé dans les Gros Baux sont évoqués. N.D. annonce la réfection de la chaussée par tranches sur plusieurs années.

Le non-respect du stop au croisement Ziem/Deconchy est déploré par un riverain ainsi que les trous dans la route. Ce à quoi Monsieur le Maire répond que ce barreau qui relie les Tuilières à Ziem a été rénové pour la partie propriété de la commune et qu'il appartient aux riverains de cette voie, majoritairement privée, de faire reprendre le reste du revêtement et l'éclairage à leurs frais.

N.D. signale qu'il a obtenu, cette année, un plan bitume de 500 000 Euros pour réfection de voirie dont 200 000 seront consacrés au secteur couvert par l'ABCV qui se voit ainsi bien doté.

Monsieur le Maire est également interpellé sur le manque d'entretien des rues jonchées d'herbes folles et des grilles d'égout qui se bouchent en cas de pluie. Il convient que les herbes ne sont plus éliminées car la ville n'utilise plus de pesticides. Quant au curage des grilles d'égout et des avaloirs, il rappelle que leur nettoyage est indispensable et se tourne vers le responsable de la Métropole afin que cela soit fait avant la saison des pluies.

Interpellé sur la suppression des poubelles de rue, il est d'accord pour dire que cela était une fausse bonne idée et demandera leur repose.

A une personne qui lui demande le retour des sacs à déjections canines, il répond que le manque de civisme et l'abus de certains l'ont mené à les supprimer et qu'il importe que chaque propriétaire de chien se responsabilise et s'équipe de sacs.

A l'interrogation sur la suppression des bancs, il rappelle que des riverains ont demandé leur dépose pour éviter des nuisances.

M. CHAMOULAUD des Gros Biaux demande le raccordement au tout à l'égout des villas sur 200m en partie basse. Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas favorable au maintien des fosses septiques dans la mesure du possible. Cependant, certains branchements sont tellement coûteux que le rapport bénéfice/coût n'est pas pertinent pour les services de la Métropole. Il va néanmoins leur demander une étude tout en insistant sur le fait que l'argent de la Métropole est notre argent. Il en profite pour rappeler les félicitations de la Cour des Comptes pour sa gestion des finances communales en bon père de famille.

Chantal BONTOUX intervient alors pour évoquer le Chemin des treize dames dont la continuité réelle n'est pas réalisée car son débouché à Saint Laurent du Var est empêché par des propriétaires qui refusent le passage des promeneurs au droit de leur lotissement. Monsieur le Maire lui répond qu'il se verra obligé d'actionner la puissance publique si les négociations n'aboutissent pas.

Ariane précise que l'ABCV travaillera sur ce dossier.

Environnement

Dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire :

C'est un problème récurrent, notamment Avenue des Tuilières, où cela crée des nuisances aussi bien pour les riverains que pour les touristes qui se rendent au musée Renoir leur laissant une mauvaise image de la ville.

Monsieur le Maire fait part de son incompréhension devant la directive de l'Etat qui ne permet pas aux communes de verbaliser l'incivisme par recherche d'indices dans les sacs poubelles car seul le flagrant délit permet la verbalisation.

Une personne fait remarquer que les containers, souvent sans couvercle, attirent les nuisibles.

Ce à quoi le représentant de la Métropole répond que chaque container doit avoir son couvercle et que le service de ramassage doit faire remonter tout manque.

Ariane ajoute que les containers sont souvent maltraités par les agents de ce même service.

Présence de dépôts sauvages au bout du chemin de la Campanette :

M. NALLET-GIROUX fait état de la présence d'un dépôt de gravats répandu sur des terrains privés et communaux. Monsieur le Maire se rendra sur place pour se rendre compte et Hervé suggère la pose d'une caméra.

Nuisances sonores

Domaine du Val :

Nicolas DELWICH informe que le service d'hygiène intervenu récemment ne constate plus de nuisances sonores au niveau de la soufflerie. Ce à quoi le représentant du Conseil Syndical rétorque que c'est normal puisqu'elle est à l'arrêt ce qui par ailleurs peut causer problème puisqu'elle sert au désenfumage du parking. Il faudra effectuer des mesures lorsqu'elle sera en action. Une rencontre est prévue entre les deux.

La matérialisation du passage pompiers est demandé alors qu'il est utilisé par Intermarché pour placer de la publicité.

Des riverains soupçonnent un trafic de drogue au niveau du quai de livraison de l'Intermarché. Monsieur le Maire leur demande de le signaler à son Cabinet.

De plus, de nombreux clients stationnent sans arrêter leur moteur ajoutant ainsi des nuisances sonores.

Centre de tir de la Campanette :

Bien que ce centre ne fonctionne plus les samedi et dimanche pour agréer les riverains, ces derniers restent gênés en semaine et ont signé une pétition qui demande la pose de silencieux sur les armes avant qu'il soit procédé à l'insonorisation du site.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il s'était rendu sur place, que des efforts ont été faits par cet établissement, que la police et la gendarmerie ne s'y entraînent plus mais que malgré tout certains semblent vouloir la suppression pure et simple de ce centre.

Ariane précise que l'ABCV reste active sur le sujet.

Une personne demande plus de rotations de bus dans le Val Fleuri, d'autres signalent l'absence totale de bus sur le chemin Alphonse Daudet pour permettre aux enfants de se rendre au Collège et au Lycée. Ariane répond qu'un point sera fait avec R. ALLEMANT qu'elle convie à participer à une de nos réunions mensuelles.

RAPPORT MORAL :

L'ABCV est une association loi 1901, sans subvention, toujours dans le bénévolat et la convivialité.

Association indépendante composée de membres bénévoles.

4 quartiers composent l'ABCV: Bréguières, Collettes, Val Fleuri, Chemin du Vallon des Vaux

Notre objectif:

- Être à l'écoute des riverains

L'ABCV est sollicitée par les riverains sur les problèmes qu'ils rencontrent. Nous nous rendons sur place pour mieux comprendre les problématiques évoquées. Nous élaborons des solutions que nous transmettons et discutons avec nos correspondants de la Mairie.

- Commission « sécurité piétons »

La commission sécurité piétons est pro-active en se rendant régulièrement sur place dans les quartiers pour identifier les risques d'accidents et d'insécurité en général.

- Animation de nos quartiers

L'ABCV EST LE LIEN ENTRE LES QUARTIERS ET LA MUNICIPALITÉ.

RAPPORT FINANCIER

Et passe la parole à Chantal Bontoux pour le rapport financier qui précise que l'ABCV ne perçoit aucune subvention de la commune. Monsieur le Maire rajoute que c'est le cas de tous les comités de quartier.

COMPTE DE RESULTATS EXERCICE 2022

COMPTE DE RÉSULTATS EXERCICE 2022			
Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022			
RECETTES / € 1 333,25		DEPENSES / € 1 277,79	
Adhésions 2022 encaissées en 2022 (71)	€ 1 194,00	Fournitures (CA, AG, carnets...)	€ 86,16
Adhésions 2022 encaissées en 2021 (8)	€ 84,00	Site Internet Jimdo	€ 108,00
Intérêts sur livret A	€ 55,25	Assurance Multirisques MAAF	€ 101,62
Total des recettes	€ 1 333,25	Impression : flyers + affiches + doc	€ 282,60
Finances au 31/12/ 2022		Fête de Noël : Intermarché + Magicien	€ 387,41
Solde au 31/12/2022 Cpte Courant C.A.	€ 820,85	Dons pour la Téléthon de Cagnes /Mer	€ 300,00
Solde au 31/12/2022 Cpte Livret C.A.	€ 4 074,41	Frais de banque	€ 12,00
TOTAL AU 31/12/22	€ 4 895,26	Dépenses totales	€ 1 277,79
		Ecart recettes-dépenses 2022	€ 55,46

Les deux rapports sont approuvés par l'Assemblée.

Ariane précise que les réunions mensuelles de l'ABCV qui se tiennent tous les deuxièmes lundis du mois à 18 heures à la Mairie Annexe du Val Fleuri et sont ouvertes à tout riverain qui voudrait exposer un problème.

Elle liste les réalisations et animation initiées par l'ABCV :

- Noël des enfants dans le jardin du Val Fleuri
- Exposition sur **l'Histoire du Val Fleuri** dans le cadre du « Jardin malin » organisée par Monsieur MOURET à la mairie annexe du Val Fleuri le 14 avril 2022
- Fête de la Musique dans le jardin du Val Fleuri

Et pour terminer, elle annonce la prochaine exposition de peintures et photos prévue les 21 et 22 octobre prochains dans cette grande salle de la mairie du Val Fleuri.

La séance est levée à 12h05 et le buffet est ouvert.